

VALTECH
Société anonyme au capital de 1 351 534,90056 euros
Siège Social : 80, avenue Marceau – 75008 Paris

389 665 167 RCS PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RESOLUTIONS PRESENTEES A TITRE ORDINAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2008

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin notamment de vous soumettre, à titre ordinaire, les points suivants :

- 1/ Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Claude Turri et proposition de renouvellement,
- 2/ Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Lars Bladt en qualité d'administrateur,
- 3/ Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Jonathan Poole en qualité d'administrateur,
- 4/ Proposition de révocation de Monsieur Douglas Land de ses fonctions d'administrateur,
- 5/ Ratification du transfert de siège social et des modifications statutaires corrélatives.

* * *

1/ Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Claude Turri et proposition de renouvellement

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Claude Turri arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2/ Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Lars Bladt en qualité d'administrateur

Aux termes de sa délibération en date du 11 décembre 2007, le conseil d'administration a décidé de nommer en qualité d'administrateur, à titre provisoire, Monsieur Lars Bladt, en remplacement de Monsieur Jens Heimburger, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, nous vous proposons de bien vouloir ratifier cette nomination.

3/ Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Jonathan Poole en qualité d'administrateur

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007, vous avez décidé de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Jonathan Poole, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

A cette date, ce dernier n'était titulaire d'aucune action de la société et bénéficiait d'un délai de trois mois à compter de sa nomination pour régulariser sa situation. Cette régularisation n'ayant pu être effectuée dans le délai imparti, Monsieur Jonathan Poole était démissionnaire d'office de ses fonctions d'administrateur depuis le 28 septembre 2007.

La situation au regard de sa qualité d'actionnaire ayant été régularisée, le conseil d'administration, aux termes de sa délibération du 19 mai 2008, a pris acte de la démission d'office de Monsieur Jonathan Poole, cette démission ayant pris effet le 28 septembre 2007 et a décidé de le coopter pour la durée restant à courir de son précédent mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, nous vous proposons de bien vouloir ratifier cette nomination.

4/ Proposition de révocation de Monsieur Douglas Land de ses fonctions d'administrateur

Aux termes de sa délibération en date du 11 avril 2008, le conseil d'administration a décidé de proposer à la présente assemblée la révocation de Monsieur Douglas Land de ses fonctions d'administrateur.

Les raisons pour lesquelles nous soumettons cette décision à votre approbation sont les suivantes :

Au cours des six dernières années, l'un des principaux objectifs de la Société a été de s'implanter durablement en Inde.

En 2001, le Groupe décidait d'investir dans ce pays pour proposer une solution crédible aux besoins en services de ses clients à l'international. Ainsi, le Conseil d'administration reconnaissait la nécessité de former un partenariat stratégique par la création d'une joint venture et l'acquisition d'acteurs existants sur le marché indien. Compte tenu de ses faibles connaissances du marché local, la Société décidait de nommer M. Doug Land, spécialiste du marché indien, membre du Conseil d'administration et ce, dans le but d'accroître le savoir-faire du Conseil sur ce point stratégique.

En 2008, la société a confirmé son implantation en Inde par l'acquisition de la société Majoris, dont la fusion avec Valtech India est parvenue à son terme et bénéficie à présent d'une organisation optimisée. Aucun projet de croissance externe n'est à ce jour envisagé en Inde, domaine de compétence de Doug Land et de sa société.

La Société entend disposer dès lors à sa tête d'un Conseil d'administration allégé, efficace et en phase avec sa stratégie future. Le Président du Conseil a par conséquent proposé aux administrateurs de prévoir à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la révocation de Doug Land de ses fonctions d'administrateur.

Pour ces motifs, nous vous proposons de bien vouloir prononcer cette révocation, après que Monsieur Douglas Land ait été mis en mesure de présenter, au préalable, ses observations.

La révocation de son mandat prendrait effet à compter du jour de l'assemblée.

5/ Ratification du transfert de siège social et des modifications statutaires corrélatives

Aux termes de sa délibération en date du 28 juin 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société de l'Immeuble Lavoisier, 4 place des Vosges, Quartier Gambetta, La Défense V, 92400 Courbevoie au 80, avenue Marceau – 75008 Paris et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, nous vous proposons de bien vouloir ratifier ces décisions.

ooo ooo ooo

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous pourriez souhaiter.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION